

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Mars 2017

La Jalousie du Barbouillé

Au début du mois dernier, Didier Migaud, premier président de la Cour des Comptes, écharpait cruellement la Douane au motif d'une gestion douteuse de notre flotte aérienne et navale. Et de stigmatiser avec délectation « *le contre-exemple exact d'une responsabilisation réussie des agents* ».

Sa diatribe a été si vive et si choquante que le Directeur général de la DGDDI, tout nouvellement arrivé, et qui a dû se demander dans quel guêpier il venait de se fourrer, a cru devoir se fendre d'un communiqué rassurant et protecteur, invoquant en même temps le soutien des ministres à notre administration. Il a bien fait. C'est dire si les propos de la Cour des Comptes, relayés avec jubilation par plusieurs supports médiatiques – nous avons même eu les honneurs du journal de 20 heures sur une grande chaîne - étaient traumatisants.

De fait, Didier Migaud n'en était pas à son coup d'essai ; voici plusieurs années que la Douane est dans son collimateur, tous les prétextes lui étant bons pour dénoncer, dans ses rapports sanguinaires, de prétendues dérives, gabegies et autres incompétences. En 2015 déjà, il pointait vicieusement la lenteur et l'incapacité de la Douane à s'adapter aux nouveaux types de fraudes, ce qui permettait à un site journalistique de titrer avec un raccourci saisissant : « *Pourquoi les douaniers laissent passer les trafiquants* ».

M. Migaud nous donnait alors déjà des leçons de morale, préconisant de « *réorganiser nos structures* », « *adapter nos méthodes* », « *resserrer et approfondir la coopération avec d'autres services de l'Etat* », sans pour autant, cela va sans dire, revoir à la hausse le niveau global de nos effectifs, bien au contraire.

En 2016, le roitelet de la Cour des Comptes préconisait la suppression de la Masse des Douanes dans un délai de trois ans, ne voyant pas pourquoi les douaniers ne seraient pas logés dans les mêmes conditions de droit commun que les autres fonctionnaires. En 2014, le même personnage vilipendait le retard informatique de la Douane, et l'inutilité de conserver deux réseaux comptables de recouvrement au sein du Ministère des Finances. Et se permettait, sans rien y connaître, des remarques sur la taille critique des unités de surveillance, dont une grande partie selon lui n'étaient bonnes qu'à fermer.



Devant cet acharnement, on ne peut que se demander : mais pourquoi tant de haine ? Est-ce de la jalousie, de la détestation ? M. Migaud aurait-il, dans sa prime jeunesse, échoué à un concours lui permettant d'intégrer la Douane, et en aurait-il conservé une frustration non résolue ? Ou bien aurait-il jadis été victime d'un contrôle douanier positif de quelques bouteilles et cartouches de cigarettes excédentaires au passage d'une frontière, et aurait-il ruminé, depuis, une rancœur indéboulonnable ?

Selon la CFTC, le président d'une telle institution serait bien plus avisé de s'interroger sur le rôle général de notre administration dans un contexte de mondialisation effrénée, sur ce que coûterait à la collectivité son absence, et devrait se féliciter des coûts globaux très faibles d'intervention de la Douane au regard de l'abondance des taxes qu'elle recouvre.

Mais comme il y a une justice, il faut avant tout remarquer que, fort heureusement, les rapports de la Cour des Comptes ont à peu près la même utilité réelle que l'utilité supposée de la Douane aux yeux de M. Migaud : inexistante.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.